

MAIRIE

DE

SAINT-LARY SOULAN

HAUTES-PYRENEES

AM/LR

N°2025-92

OBJET

**Désignation des membres
du comité de direction
de l'office de tourisme
de Saint-Lary Soulan**

(Modification de la délibération
2024-62)

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **12**

Votes pour : **14**
(dont 2 procurations)

Affiché à la porte de la mairie le :
11 juin 2025

EXTRAIT DU REGISTRE
Date de réception en préfecture : 06/06/2025
065-21850388-20250612-DEL-2025-92-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mille-vingt-cinq**, le quatre juin, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de **Saint-Lary Soulan** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **monsieur André Mir, maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal : **28 mai 2025**

Présents : MM. André Mir, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec, Marie-Françoise Vidalon, Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Marie-Pierre Forgue Superbie, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Nicolas Herqué, Jean-Henri Mir.

Procurations de :

Monsieur Philippe Aizier à monsieur André Mir.

Madame Aline Nars à monsieur René Daran.

Absent :

Monsieur Jacques Roca.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze et** pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Madame Marie-Pierre Forgue Superbie** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le maire indique au conseil municipal qu'il convient de modifier les membres du **comité de direction de l'office de tourisme de Saint-Lary Soulan**. Cette délibération annule et remplace la délibération N°2024-62 du 5 juin 2024.

Après échange avec les services de l'office de tourisme, il s'avère nécessaire de **désigner le représentant titulaire des activités omnisports**.

A cet effet, il vous est proposé de procéder à la désignation suivante :

Activités	Titulaire	Suppléant
Omnisports	Laurent Fourcade	Pierre Védère

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Oui l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,
Décide :

- De désigner **le représentant titulaire** suivant des **activités omnisports** de l'office de tourisme de Saint-Lary-Soulan :

Activités	Titulaire	Suppléant
Omnisports	Laurent Fourcade	Pierre Védère

../..

- De confirmer la composition du comité de direction de l'office de tourisme de Saint-Lary-Soulan ainsi qu'il suit :

- Représentants de la collectivité : 10 membres

Titulaires	Suppléants
André Mir	Christophe Bourrec René Daran Aline Nars Jacques Salat
Philippe Aizier	
Marie-Pierre Forgue Superbie	
Daniel Gaspa	
Hélène Guiounet	
Nicolas Herqué	
Jean-Henri Mir	
Sophie Rey	
Jacques Roca	
Marie-Françoise Vidalon	

- Représentants des professions et activités intéressées par le tourisme sur le territoire : 9 membres

Activités	Titulaires	Suppléants
Accueil et réceptif	Magalie Bonneau	Julien Thomas
Animation et événementiel	Claire Renard	Philippe Mathieu
Culture	Anaïs Vidal	Julien Vernardet
Commerce et artisanat	Raymond Campo	Lucie Plessala
Ambassadeurs	Jean-Marie Mir	Pascale Rouanet
Omnisports	Laurent Fourcade	Pierre Védère
Remontées mécaniques	Akim Boufaïd	Valérie Prat
Etablissement thermal	Roman Riac	Stéphanie Galaup
Ecoles de ski	Alain Dedieu	Stéphane Ribet

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Fait à Saint-Lary Soulan, le 4 juin 2025.



Le Maire,


André MIR